

Pour les retraites, l'emploi et les salaires, GREVE ET MANIFESTATIONS LE 12 OCTOBRE



**7, 23 septembre, 2 octobre : des millions de manifestants mettent en échec la stratégie gouvernementale d'une réforme en catimini.
Il faut amplifier l'action pour imposer le retrait du projet et le débat sur une autre réforme.**

Le projet est rejeté par la population qui soutient les mobilisations et l'exigence d'un débat social sur les enjeux de la retraite. L'UMP est contrainte d'afficher quelques aménagements, qui restent à la marge du projet ; le cœur de la réforme demeure, les amendements du gouvernement et de la majorité aggravent même le projet sur certains aspects.

Travailler plus longtemps pour gagner moins!

Parce qu'on prétend allonger sans cesse la durée des cotisations alors que la réalité des carrières et du travail va dans l'autre sens, le seul résultat ne peut être que la baisse des pensions.

Parce que le passage à 62 ans de l'âge légal et surtout son corollaire le passage à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein aura pour conséquences d'amplifier le système de décotes. A 62 ans certains d'entre nous verraient leur pension diminuer de 14% du seul fait de ce décalage.

Fonctionnaires : ça va saigner !

Au nom de la crise financière, tous les gouvernements au lieu de remettre en cause les politiques qui ont conduit à cette crise s'acharment avec frénésie à imposer des plans d'austérité dont les salariés et les retraités font aujourd'hui les frais.

Parmi les premiers visés, les personnels de la Fonction publique. Après les non remplacements des départs à la retraite, le temps est venu de baisser leurs salaires. Le gel du point d'indice est programmé pour les 3 prochaines années. Comme si cette perte de pouvoir d'achat ne suffisait pas, l'augmentation des cotisations inscrite dans le projet de réforme des retraites représenterait en 2020 une journée de salaire par mois en moins!
Et les modalités concernant les mères de trois enfants (maintenues en 2003 grâce à nos mobilisations) seraient supprimées.

« On vit plus longtemps: on doit travailler plus longtemps » ? la négation de tout le progrès humain.

Cela fait des siècles que l'allongement de la durée de vie s'accompagne de la réduction du temps de travail et de l'augmentation du temps pour soi ; au nom de quoi devrait-on inverser cette tendance?

Il n'y a aucune catastrophe démographique ; en revanche se pose la question des richesses produites et de leur répartition.

...D'autres dégradations se profilent que ne manquerait pas de suggérer le comité de pilotage, chargé de réagir au moindre déficit.

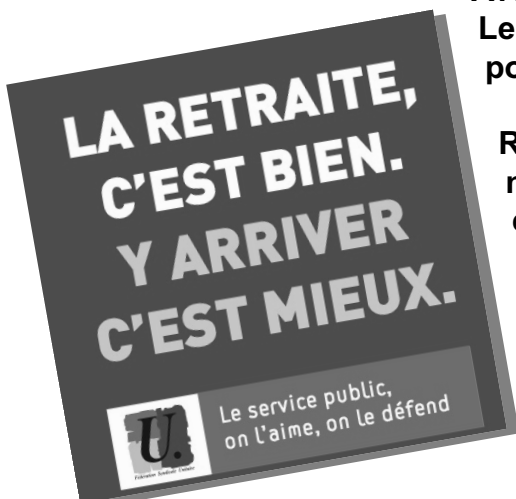
Mais beaucoup le comprennent aujourd'hui : ensemble, nous pouvons faire reculer le gouvernement.

L'engagement massif des salariés du public et du privé avec leurs organisations syndicales est déterminant.

**Avec la FSU, exigeons le retrait du projet de réforme.
Le financement durable des retraites par répartition est possible.**

Réunissons-nous pour décider des suites unitaires à donner à l'action, sans exclure aucune modalité de nature à étendre et généraliser les grèves et manifestations afin de faire reculer le gouvernement.

Le 12 octobre, participons massivement à la grève et aux manifestations !



Un projet brutal et injuste

Décalage de deux ans des âges de la retraite :
62 ans à partir de 2018 ! Un million d'emplois en moins pour les jeunes !

Mesure transitoire (régime général et FP catégories sédentaires)

Date de naissance	Age du droit au départ
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans
1 ^{er} juillet 1951	60 ans et 4 mois
1 ^{er} janvier 1952	60 ans et 8 mois
1 ^{er} janvier 1953	61 ans
1 ^{er} janvier 1954	61 ans et 4 mois
1 ^{er} janvier 1955	61 ans et 8 mois
1 ^{er} janvier 1956	62 ans

Double peine : le relèvement de l'âge d'une retraite sans décote induit une réduction du taux de pension : jusqu'à -14% pour un départ à 62 ans.

Une journée de salaire confisquée par mois : augmentation des retenues pour pension prélevées sur les traitements bruts des fonctionnaires de 7,85% (2010) à 10,55% (en 2020)

Une baisse des traitements nets et une économie pour l'Etat... qui annonce le gel de sa contribution à son niveau de 2008.

La CPA (Cessation progressive d'activité) menacée

Rien sur

- les bonifications pour enfants supprimées dans la Fonction publique pour les enfants nés après 2004 et mises sous conditions avant,
- la prise en compte des années d'étude et de formation, de galère avant l'accès à l'emploi,
- la situation des fonctionnaires polypensionnés,

Seulement des rapports !

Qui paye ?

- *Salariés et retraités* : 20,2 Milliards d'euro (en 2020) du fait des mesures sur les bornes d'âge + 4,9 Mds pour les fonctionnaires au titre de la « convergence des règles »
- *Les « plus hauts revenus et les capitaux »* : 4,6 milliards d'euro (à peine 10% des besoins de financement).

Tous ensemble, le 12 octobre encore plus nombreux en grève et dans la rue !

D'autres choix sont possibles pour les retraites !



Le service public,
on l'aime, on le défend

• **Mères de 3 enfants** : la fin d'un droit ...sans qu'aucune autre possibilité de départ anticipé en retraite ne soit créée. Pour celles qui conserveront le droit théorique (15 ans de service en 2012 et 3 enfants fin 2011), les conditions de calcul de la pension deviennent dissuasives pour toute demande au-delà du 31 décembre 2010.

Exception concédée pour les plus proches de la retraite.

• **Minimum garanti** : restriction drastique de l'accès ; même les pauvres doivent payer ! Application dès la publication de la loi ! «*Sinon, la décote ne sert à rien*» (Eric Woerth)

• **Pénibilité** ? seulement un traitement de l'invalidité pour le secteur privé (30 000 départs sur 800 000). Régression des droits pour les catégories actives de la Fonction publique.